



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU

Avec le soutien technique et financier de :



SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Retour d'expérience PGSSE Communauté de communes du Grand Pontarlier (25)

Mars 2024

ascomade.org

Suivez
l'ASCOMADE  

SOMMAIRE

Carte de visite du Grand Pontarlier (CCGP)	3
Motivations de la CCGP	3
Réalisation de la démarche	4
Suivi du PGSSE	5
Les remarques de la CCGP	5
Contacts	6

Remerciements à Sylvain CHARRIERE, Direction de l'Eau et de l'Environnement, Communauté de communes du Grand Pontarlier, pour la relecture et le temps consacré à l'élaboration de ce document.

Glossaire :

CCGP : Communauté de Communes du Grand Pontarlier

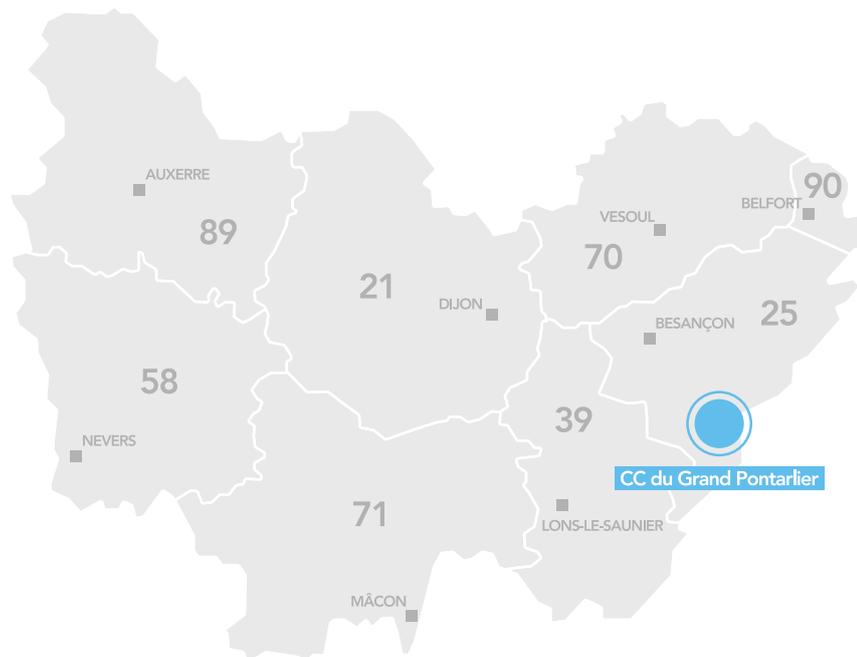
PGSSE : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

ARS : Agence Régionale de Santé

ASTEE : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement

GMAO : Gestion de Maintenance Assistée par ordinateur



Production

- ▶ **26 communes, 37 000 habitants**
- ▶ Mode de gestion : **régie**
- ▶ Prise de compétence production eau potable : 2007
- ▶ Prise de compétence distribution eau potable : 2022
- ▶ **10 sites de production** d'eau potable
- ▶ Ressource principale : **Nappe de l'Arlier**

Réseau de distribution

- ▶ Réseau : **200 km**
- ▶ Distribution quotidienne : **6 000 m³**
- ▶ Rendement : **82,4 %**

Transfert & stockage

- ▶ **14 réservoirs** : volume total de **11 000 m³**
- ▶ Stations de pompage : **10 puits** dont 2 non protégées et 2 réservés pour l'eau de secours uniquement

Motivations de la CCGP

Complémentarité avec le schéma directeur

Lors des premières réunions sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP), **il a été souligné la pertinence de la réalisation d'un PGSSE en complément du SDAEP.**

L'intérêt de mener un SDAEP en parallèle d'un PGSSE est **double** :

- ▶ Le schéma directeur va permettre de réaliser la majeure partie de l'état des lieux nécessaire pour le PGSSE, il y a donc un **gain de temps** pour les équipes, mais cela va également représenter un **gain d'argent** car le prestataire ne se déplacera qu'une fois ;
- ▶ La démarche PGSSE va identifier des pistes d'amélioration sur des ouvrages, des procédures et des travaux à réaliser, qui viendront compléter le SDAEP.

Aides financières incitatives

Dans le cadre de la réalisation de cette démarche PGSSE, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, le département du Doubs ainsi que l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ont participé financièrement.

Le PGSSE reste chronophage, en cas de complémentarité, l'étude SDAEP sera plus longue et plus fastidieuse. Pour le Grand Pontarlier, le délai a été rallongé d'environ 1 an.

Réalisation de la démarche

L'équipe PGSSE

Afin de ne pas surcharger les équipes de terrain, une **équipe référente** en charge de la réalisation du PGSSE a été créée. Grand Pontarlier a également fait le choix de faire appel à un bureau d'étude pour l'accompagner dans cette démarche

L'équipe est composée de 4 personnes dont **Sylvain CHARRIERE**, qui est défini comme le pilote de la démarche.

Nom et fonction	Rôle
Sylvain CHARRIERE Directeur	Pilote du PGSSE, supervision et suivi du PGSSE
Alexandre POTIER Responsable exploitation	Coordination des moyens
Elie SILVANT Responsable ouvrages	Application PGSSE et retour d'informations
Luc BECKER NALDEO	Assistance maîtrise d'ouvrage

Le périmètre et l'état des lieux

Le PGSSE étant réalisé **en parallèle du SDAEP**, il est commun aux 2 démarches, à savoir l'ensemble du territoire du Grand Pontarlier. Les différentes étapes (recherche documentaires, visites de terrain, description du patrimoine...) de l'état des lieux ont également bénéficié de la **complémentarité avec le SDAEP**, et donc d'un gain de temps.

Identification et cotation des risques

À travers différentes réunions de l'équipe PGSSE, l'étude a été réalisée point par point selon trois niveaux du réseau eau potable : **Ressource, Traitement et Distribution**.

La liste s'est basée sur l'inventaire des risques et dangers à partir de la base de données du guide ASTEE. La cotation des risques se réalise en plusieurs étapes :



La CCGP a adapté la notation en fonction des événements qui sont survenus ces dernières années sur son territoire. Certains ouvrages nécessitent une séance de travail spécifique pour coter les risques indépendants à l'ouvrage (captage, désinfection, etc). Par exemple : pour les captages, certains vont être sensibles à plus ou moins de risques, un captage peut n'avoir que 2 ou 3 risques là ou un autre peut en avoir plus de 10, d'où le fait de passer plus de temps sur ceux-ci.

Risque initial =
probabilité x gravité

Prise en compte des
mesures actuelles

Typologie d'ouvrage	Risque initial		Risque résiduel	
	Moyenne de la cotation	Nbre de risque > 8	Moyenne de la cotation	Nbre de risque > 8
Captages	27	26/30	9	Entre 5 et 13
Désinfection	41	13/14	7	Entre 2 et 5
Pompage	40	10/10	10	2
Réservoirs	37	7/7	7	1
Réseaux	34	44/44	14	17

Cotation de la gravité

- ▶ 1 : pas d'impact sanitaire ;
- ▶ 4 : paramètre soumis à une référence de qualité ;
- ▶ 8 : paramètre physico-chimique soumis à une limite de qualité ;
- ▶ 16 : paramètre microbiologique soumis à une limite de qualité ou paramètre avec un impact sanitaire manifeste immédiat.

Cotation de la probabilité

- ▶ 1 : Évènement exceptionnel (>5 ans) ;
- ▶ 2 : Évènement au moins quinquennal ou rare ;
- ▶ 3 : Évènement au moins annuel ou occasionnel ;
- ▶ 4 : Évènement au moins trimestriel ou fréquent ;
- ▶ 5 : Évènement au moins mensuel ou très fréquent.



Découvrez des exemples d'action de sécurisation
ép. 3 : suivi de la qualité des eaux pompées

Programme d'actions

La majorité des actions correctives envisagées sont **en accord avec les moyens et procédures déjà en place**.

Les aménagements à réaliser sont inclus au programme d'action du SDAEP afin d'être pris en compte dans le plan d'investissement des prochaines années.

La liste des actions a été définie de façon à ramener tous les risques résiduels à une note toujours inférieure à 8, soit un risque résiduel moyen à faible.

Suivi du PGSSE

La CCGP a prévu la mise en place d'une **Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur** comme outil d'aide de suivi des actions d'exploitation courante.

La personne en charge du PGSSE dans la structure tient **un tableau d'indicateur de suivi mensuel** (nombre d'alarmes, nombre de fiches incident par an, nombre de fiches retour expérience à la suite

d'un incident...) exclusif au PGSSE des actions en cours, et le met à jour.

Une réunion de suivi se tient trimestriellement où les dysfonctionnements récents sont remontés, et où des fiches REX et correctives sont analysées et/ou écrites.

Est établi annuellement, un bilan PGSSE où est récapitulé le

nombre de fiches incidents, le nombre de fiche retour d'expérience écrites et les actions du PGSSE initiales réalisées ou non. Si elles sont non réalisées, elles sont reprogrammées pour l'année suivante.

L'ensemble des opérations est conservé dans le fichier PGSSE afin de pouvoir justifier les travaux.

ATOUTS

- ✓ **Implication forte** de la CCGP ;
- ✓ Perception du PGSSE comme **une démarche d'amélioration du service**, non comme une contrainte réglementaire ;
- ✓ **Bonne connaissance du terrain** de la part des différents acteurs ;
- ✓ **Intégration au schéma directeur**.

DIFFICULTÉS

- ✗ **Pas d'expérience PGSSE**, montée en compétence collective ;
- ✗ **Identification et cotation** des risques très détaillées, mais **très fastidieuses** pour toutes les personnes impliquées ;
- ✗ **Difficulté à aboutir à un format de document** facilement utilisable.

Les remarques de la CCGP

- ▶ Lors des échanges avec les équipes de terrain, **expliquer simplement la démarche** pour ne pas se perdre en explications ;
- ▶ Le suivi et l'animation PGSSE doivent être assurés **par quelqu'un d'extérieur à l'équipe** d'exploitation ;
- ▶ L'équipe de suivi mise en place doit **avoir conscience des enjeux de la démarche** ;
- ▶ Bénéfices pour l'exploitant : **sortir en astreinte moins souvent, patrimoine plus sécurisé** ;
- ▶ Bénéfices pour les usagers : **moins de problèmes de quantité et qualité d'eau**, donc moins de soucis au quotidien ;
- ▶ Réaliser l'étude PGSSE **en parallèle de l'étude schéma directeur** eau potable ;
- ▶ **Ne pas choisir un périmètre d'étude trop important**, quitte à morceler le PGSSE ;
- ▶ Afin d'éviter que les démarches ne soient pas trop lourdes à mener pour les services, **la CCGP a fait le choix de ne pas réaliser l'étude de transfert des compétences conjointement au schéma directeur et au PGSSE**.

Contacts

Sylvain CHARRIERE

Communauté de communes
du Grand Pontarlier
Direction de l'Eau et de l'Assainissement

s.charriere@grandpontarlier.fr

Quentin BRANCATO

ASCOMADE
Chargé de mission Eau Potable

03 81 83 58 23

eaupotable3@ascomade.org

Retrouvez toutes les informations et les ressources
sur la page dédiée au PGSSE sur le site Internet de l'ASCOMADE.

ascomade.org